

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglise • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Mallange • Manom • Mondorff • Oudrenne
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



Édito

Organe de concertation démocratique entre les acteurs du nucléaire et la société civile, la Commission locale d'information du CNPE de Cattenom est chargée d'une mission de suivi et de diffusion de l'information en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités de la centrale sur les personnes et l'environnement. C'est dans ce double cadre que, suite aux événements survenus à Fukushima et face aux inquiétudes des populations riveraines de la centrale de Cattenom, la CLI a souhaité prendre toute la mesure des initiatives lancées aux niveaux national, local, mais aussi européen, en convoquant ses membres à une réunion extraordinaire, le 8 juin dernier. Le dossier de cette lettre, consacré à l'après-Fukushima, résume les informations récoltées par la CLI auprès de l'ASN, de la Protection Civile et de l'exploitant EDF. Il démontre aussi les effets positifs du travail en équipe et de la collaboration, qu'elle soit entre services, institutions, régions ou même pays. Indéniablement transfrontalière, la centrale de Cattenom bénéficie d'une surveillance internationale puisque la France travaille main dans la main avec ses voisins allemands et luxembourgeois depuis de nombreuses années. Le Sommet extraordinaire des Exécutifs de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Wallonie, Sarre, Rhénanie-Palatinat) du 20 avril, portant sur ce même thème de l'après-Fukushima, a quant à lui vu se préciser la volonté d'inviter à la CLI des représentants des pays riverains. L'objectif de cette démarche d'ouverture : renforcer la cohérence opérationnelle par le partage des pratiques, de l'information et de l'organisation d'exercices communs.

Patrick Weiten
Président de la CLI,
Président du Conseil Général

Coopération transfrontalière

Un atout certain pour la sûreté

Dans le domaine nucléaire, la coopération transfrontalière vise à développer l'information réciproque en matière de sûreté, à renforcer la cohérence des actions de protection des populations en cas d'accident et à répondre au besoin croissant d'information du public sur le fonctionnement et le contrôle des installations.



Concernant la centrale nucléaire de Cattenom, la coopération transfrontalière est portée par différentes structures impliquant les autorités nationales et locales.

■ **La Commission franco-allemande sur la sûreté nucléaire.** La coopération franco-allemande en matière nucléaire a débuté dans les années 1970 par la création de la Commission franco-allemande pour les questions de sûreté des installations nucléaires. Les relations entre les organismes de sûreté allemand et français n'ont cessé de s'intensifier à travers quatre groupes de travail en charge de la sûreté des réacteurs; des situations d'urgence en cas d'accident sur un réacteur frontalier; de la radioprotection et de la surveillance de l'environnement; de la radioprotection pour les activités industrielles et médicales.

■ **La Commission franco-luxembourgeoise.** Dans le cadre de la sûreté nucléaire, le Luxembourg a signé un accord avec la France en 1983. Ce dernier prévoit l'information mutuelle sans retard des incidents ou accidents survenant sur le territoire de l'un des États pouvant avoir des conséquences radiologiques sur le territoire de l'autre État. Pour régler toutes les questions bilatérales relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaire, une Commission mixte franco-luxembourgeoise a été créée en 1994. Elle aborde les questions d'informations mutuelles en cas de situation d'urgence radiologique, l'actualité de la centrale nucléaire de Cattenom et le contrôle assuré par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

■ **Le groupe de contact transfrontalier.** Depuis plusieurs années, l'organisation des exercices nationaux de gestion de crise nucléaire autour de la centrale nucléaire de Cattenom est l'occasion d'évaluer les dispositions techniques et opérationnelles entre la France et les pays frontaliers ainsi que les conven-

tions internationales sur l'information et l'assistance mutuelle en cas d'accident. Des exercices simulant une situation d'urgence autour de la centrale nucléaire de Cattenom sont régulièrement organisés.

■ **La Grande Région.** La Grande Région dispose d'un groupe de travail « Sécurité et prévention » qui vise à renforcer la coopération des différents services impliqués dans la prévention de la délinquance (police, gendarmerie) et de la protection des populations (sapeurs-pompiers, protection civile). Par ailleurs, le Sommet extraordinaire des Exécutifs de la Grande Région* organisé suite à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima, a quant à lui réaffirmé la nécessité d'une coopération toujours plus étroite entre les différents membres frontaliers.

■ **La CIPMS.** La Commission internationale de protection de la Moselle et de la Sarre regroupe les autorités chargées de la protection de l'environnement sur les bassins versants de la Sarre et de la Moselle. Depuis 2009, cette commission souhaite être informée par l'ASN plus précisément des rejets chimiques de la centrale nucléaire de Cattenom.

■ **Autres actions.** Plusieurs inspections croisées sont organisées chaque année par l'ASN et son homologue allemand sur les sites nucléaires frontaliers. Ces inspections sont l'occasion de part et d'autre d'échanger sur les pratiques des autorités et des exploitants. Par ailleurs, dans le cadre du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, les autorités frontaliers ont été également liées aux diverses démarches entreprises (voir notre dossier, pages centrales).

* Conseil régional de Lorraine, Conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle ainsi que Préfecture pour la France; Luxembourg; Sarre; Rhénanie-Palatinat; Wallonie; communautés française et germanophone de Belgique.

Après-Fukushima : les pre

11 mars 2011, accident de Fukushima. Les leçons à tirer de cet accident prendront des années, mais dès le printemps, le Gouvernement français demande que les installations nucléaires françaises soient soumises à des tests de sécurité approfondis ; le Conseil européen fait la même demande ; l'ASN impose aux exploitants nucléaires de mener rapidement des évaluations complémentaires de sûreté et mène en parallèle des inspections ciblées. Qu'en est-il aujourd'hui de ce premier travail de retour d'expérience ? Ce dossier spécial après-Fukushima de *La lettre de la CLI* fait le point.

Les évaluations complémentaires de sûreté

Suite à l'accident survenu au Japon, l'ASN, en charge du contrôle des installations nucléaires françaises, a demandé aux exploitants d'engager des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) de leurs installations. Ces ECS s'inscrivent dans le processus de retour d'expérience approfondi de cet événement qui s'étalera sur plusieurs années, comme ce fut le cas après les accidents de Three Mile Island (1979) et de Tchernobyl (1986). Cette démarche d'évaluation répond à la fois à la demande du Premier ministre de réaliser un audit de la sûreté des 58 installations nucléaires sur le territoire national et du Conseil européen*.

Envisager le scénario japonais

Séisme, inondation, perte des moyens électriques et des sources de refroidissement, gestion des situations accidentelles... Précis, le cahier des charges des ECS prévoit de vérifier point par point la sécurité des infrastructures françaises face au scénario japonais, avec deux compléments par rapport au cahier des charges européen. En effet, alors que l'exercice européen concerne seulement les réacteurs électro-nucléaires, la France a soumis à la démarche des

ECS la totalité de ses installations nucléaires (installations de recherche et de traitement du combustible comprises). La France a aussi décidé d'y inclure l'examen des questions de sous-traitance.

Le 14 septembre 2011, à l'issue d'une étude de 4 mois ayant également impliqué – particularité des centrales transfrontalières – des experts allemands et luxembourgeois, EDF a remis les rapports sur l'état de la sûreté de ses installations au regard des ECS à l'ASN. Ce document de 400 pages est le fruit d'un travail de cinq mois ayant monopolisé 50 ingénieurs et techniciens ainsi que de nombreux experts nationaux. Comme l'explique Didier Fortuny, directeur technique et financier du site, « cette évaluation avait plusieurs objectifs : analyser la conformité des installations au référentiel de sûreté, déterminer leur robustesse au-delà des exigences réglementaires et enfin en déduire les éventuelles mesures pour les renforcer et pouvoir intervenir rapidement, dans un cas de défaillance similaire à celui de Fukushima. »

Un retour d'expérience précieux

Si le rapport démontre la bonne robustesse des quatre unités de production du site de Cattenom, conforme au référentiel de sûreté actuel, il note également les marges supplémentaires dont dispose la centrale face aux éventualités

de séisme et d'inondation. « Quelques renforcements de la robustesse d'une partie de l'installation pourront toutefois être envisagés afin de parer à des situations extrêmes, précise Didier Fortuny. Nous réfléchissons également à installer des pompes supplémentaires, qui pourraient alimenter les piscines du réacteur en eau en cas d'accident. » Et comme dans toutes les autres unités françaises, un diesel supplémentaire par tranche pourrait être mis en place dès 2012.

Autre point issu du retour d'expérience de Fukushima, une « Force d'action rapide du nucléaire », équipe mobile sur tout le territoire français capable d'intervenir en moins de 24 h pour parer à toutes les situations, devrait prochainement voir le jour. Un second bloc de sécurité, plus vaste, capable de gérer un incident sur les quatre tranches du site devrait également être construit.

Fin de l'année 2011, au terme de l'analyse de ces rapports, en collaboration avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et les groupes permanents d'experts, l'ASN présentera ses conclusions. Un rapport définitif sera transmis par les autorités françaises à la Commission européenne, au plus tard le 31 décembre 2011.

* Accord du 25 mai 2011 entre les autorités de sûreté des États membres et le Conseil européen visant à soumettre à des « tests de résistance » toutes les centrales nucléaires européennes ; le rapport intermédiaire français est consultable sur le site de l'ASN : www.asn.fr

SUR LE TERRAIN S'impliquer pour assurer l'information



WILLY SEIWERT,
MAIRE DE ROUSSY-LE-VILLAGE, MEMBRE DE LA CLI

J'ai souhaité participer en tant qu'observateur aux inspections ciblées conduites par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au CNPE de Cattenom pour être informé du suivi du contrôle et pouvoir répercuter ces informations. Lors de ces inspections, j'ai assisté à des entretiens très précis concernant de nombreux points de contrôle, ainsi qu'à des visites de terrain très minutieuses et pointues. L'ensemble de ces opérations

s'est déroulé dans un souci constant de transparence, avec une rigueur très objective et particulièrement professionnelle. Je fais partie de la CLI depuis de nombreuses années, et j'ai le sentiment que ces inspections, toujours très strictes, sont essentielles car elles permettent de raviver les consignes et de responsabiliser tous les acteurs concernés. Mon travail de membre consiste maintenant à étudier les résultats de l'ASN.



mières actions en France



Les inspections ciblées

Parallèlement aux évaluations complémentaires de sûreté, l'ASN a engagé en 2011 une campagne d'inspections ciblées sur des thèmes en lien avec l'accident de Fukushima. Ces inspections, menées sur l'ensemble des installations nucléaires jugées prioritaires, visent à contrôler sur le terrain la conformité des matériels et de l'organisation de l'exploitant au regard du référentiel de sûreté existant. Elles abordent les thèmes suivants : protection contre les agressions externes, en particulier la résistance au séisme et la protection contre les inondations ; alimentations

électriques, sources de refroidissement, gestion opérationnelle des situations d'urgence. 38 inspections ont été programmées. Elles ont été réalisées par des équipes comprenant plusieurs inspecteurs de l'ASN et experts de l'IRSN. Cette campagne d'inspections a représenté 110 journées d'inspection sur le terrain.

Apporter des informations complémentaires

L'inspection de la centrale nucléaire de Cattenom s'est déroulée du 2 au 4 août 2011. Elle a mobilisé 6 inspecteurs de la division de Strasbourg de l'ASN et 6 experts de l'IRSN. Des observateurs de la CLI, du Grand-Duché du

Luxembourg et un expert allemand mandaté par les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ont également participé à cette inspection (voir aussi encadré « Sur le terrain »). Elle a fait ensuite l'objet d'une lettre de suite envoyée à l'exploitant (EDF) et mise en ligne sur le site Internet de l'ASN.

Au niveau national, l'ASN analysera les conclusions de l'ensemble de ces inspections d'ici la fin de l'année 2011. Ses conclusions figureront dans le rapport des évaluations complémentaires de sûreté qui sera transmis au Gouvernement. Si elle l'estime nécessaire, l'ASN pourra être amenée à imposer des prescriptions complémentaires pour renforcer la sûreté des installations.



BERNARD PY, REPRÉSENTANT DE L'ASVM, MEMBRE DE LA CLI

« La récente catastrophe de Fukushima, après celles de Tree Mile Island et de Tchernobyl, nous rappelle que l'industrie nucléaire n'est pas sans risque. L'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASVM) participe à la Commission locale d'information dans le but d'être informée régulièrement du bon fonctionnement de la centrale de Cattenom et suivre de près les contrôles de l'ASN. »

Le chiffre 70

C'est le nombre de demandes que la division de Strasbourg de l'ASN a formulées à l'exploitant EDF dans sa lettre de suite relative à l'inspection ciblée réalisée du 2 au 4 août 2011 à la centrale nucléaire de Cattenom.

Évaluation OSART

Outil de progrès international

Du 14 novembre au 1^{er} décembre, la centrale de Cattenom sera évaluée par une équipe de 13 experts internationaux conduite par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nommée OSART, cette évaluation s'emploiera à étudier les pratiques d'exploitation et les performances du site en matière de sûreté et de sécurité, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales.

Structure intergouvernementale rattachée à l'Organisation des Nations Unies et composée de 151 pays membres, l'AIEA a pour missions d'encourager le développement pacifique de l'énergie atomique, de favoriser les échanges techniques et scientifiques et d'établir des normes en termes de sécurité et de sûreté. Ainsi, chaque année, une OSART (*Operational Safety Assessment Review Team*) est programmée par l'AIEA en France.

À cette occasion, les experts diligents évaluent le fonctionnement et les performances de la centrale ainsi que le professionnalisme du personnel, mais aussi des entreprises prestataires. L'OSART fait ensuite l'objet d'un rapport remis au Premier ministre ainsi qu'à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Ses conclusions sont rendues publiques dans tous les pays membres



Le site de l'AIEA, à Vienne.

de l'AIEA et s'attachent à relever les bonnes pratiques ainsi qu'à proposer des voies d'amélioration. Déjà audité en 1994, le site de Cattenom se prépare donc

deuxième OSART. Aussi, pendant près de 4 semaines, 13 experts consacreront 70 % de leur temps aux investigations de terrain dans le but d'évaluer 10 domaines: management et organisation, formation, conduite des installations et incendie, fonctions techniques et supports, retour d'expérience, maintenance, chimie, radioprotection, organisation de crise, management des accidents graves. L'objectif: permettre à l'ASN, à EDF et au personnel de la centrale de renouveler leur regard sur la sûreté nucléaire en termes d'exploitation, en fonction des critères de performance internationaux les plus exigeants.

Visite décennale

Un rendez-vous majeur

En France, après 10 années d'exploitation, chaque unité de production du parc nucléaire d'EDF fait l'objet d'un contrôle réglementaire minutieux de l'ensemble de son installation. Il s'agit de la visite décennale, « *check-up* » complet des installations pratiqué par EDF sous le contrôle de l'ASN.

Afin de procéder à cette série de contrôles, dans le but d'obtenir l'autorisation de l'ASN d'exploiter le réacteur pendant 10 années supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'en 2021, les techniciens de la centrale nucléaire de Cattenom ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n° 3 depuis la mi-janvier 2010. Mise en service en juin 1991, la troisième des 4 unités de production du site de Cattenom sera ainsi soumise pendant environ 90 jours au contrôle approfondi de la cuve, du circuit primaire et de l'enveloppe de son réacteur pour s'assurer de leur étanchéité et robustesse.

Au cours de cet arrêt, de lourds travaux de maintenance, de rénovation et de modifications sont également programmés sur les

parties conventionnelles et nucléaires de l'installation: rebobinage du stator, remplacement d'un semi-condenseur et changement du pôle du transformateur principal. Enfin, c'est traditionnellement l'occasion pour la centrale de procéder au remplacement d'un tiers du combustible contenu dans le réacteur arrêté.

Septième visite décennale pour le site du CNPE de Cattenom, cette dernière se distingue par la dimension des travaux de maintenance réalisés. En effet, les trois chantiers menés simultanément – une première pour le parc nucléaire français – représentent un budget total, investissement compris, de 100 millions d'euros et mobiliseront au total 1 500 intervenants.

Composition de la CLI

Des membres au service du public

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Conseil Général de la Moselle ■ **Yves Aschbacher**, représentant de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan ■ **Patrick Baily**, Maire d'Escherange ■ **Michel Bender**, représentant de la CFDT ■ **Jean-François Bénévise**, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ■ **Claude Bitte**, Président de la 6^e Commission du Conseil Général de la Moselle ■ **Guy Blaise**, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ **Nadine Conge**, Adjointe au Maire de Tervilly ■ **Stéphane Dupré La Tour**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem ■ **Lionel Fourny**, Directeur général des Services départementaux ■ **Colonel Franzoz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Anne Grommerch**, Députée de la circonscription de Thionville-Est ■ **Gérard Guerder**, Maire de Rodemack ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Marc Hoeltzel**, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ **Léon Hoff**, représentant de la CGC ■ **Didier Holz**, représentant de la CFTC ■ **Pierre Jacques**, Maire de Boust ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, Maire de Manom ■ **Florien Kraft**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Jackie Lagrange**, Adjoint au Maire de Basse-Ham ■ **Jean-Pierre La Vallée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse, Maire de Guénange ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Hubert Mennessiez**, représentant de l'ASN ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville ■ **Charles Meyer**, Adjoint au Maire de Yutz ■ **Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ **Michel Paquet**, Conseiller Général du canton de Cattenom, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs, Maire de Zoufftgen ■ **Marcel Philippson**, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ■ **Dominique Pierre**, Directrice de la communication du CNPE de Cattenom ■ **René Pint**, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Bernard Py**, représentant de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ **Eliane Romani**, Adjointe au Maire de Thionville ■ **Michel Schibi**, représentant de la commune de Cattenom ■ **Willy Seiwert**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Roussy-le-Village ■ **Christian Spiess**, représentant de la CGT ■ **Laurent Steichen**, représentant de la Communauté de communes des Trois Frontières, Maire de Sierck-les-Bains ■ **Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Régine Vançon**, membre de la Commission Énergie du Conseil économique et social de Lorraine ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavisse

La lettre de la CLI en ligne

Désormais, il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom sur le site du Conseil Général de la Moselle, rubrique « Vivre la Moselle » :

www.cg57.fr

